

Avis aux termes de l'article 12 : Renseignements supplémentaires requis après la mise en marché

Nom du produit : Arch Basic Copper Carbonate
N° d'homologation : 30569
N° de la demande : 2019-5365
N° de l'ARLA : 3536485

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le 31 décembre 2025 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le 30 septembre 2024, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES DU PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE (PAQT) OU DES PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO 2.13.3
Titre Données sur les lots

Détails : **Étant donné que ce produit technique n'a été fabriqué qu'à l'échelle pilote avant son homologation, des données sur cinq lots représentatifs de la production à l'échelle commerciale sont requises à titre d'information après la mise en marché à la suite de l'homologation. Ces données doivent être fournies au plus tard le 30 septembre 2024.**